Contremaître (tresse) – arboriculture et horticulture (poste permanent)

Le contremaître - arboriculture et horticulture est responsable de la gestion administrative et opérationnelle des activités liées à l'entretien, au développement et à la mise en valeur du patrimoine arboricole et horticole de la Ville.

Il veille à la qualité des aménagements paysagers et des services offerts aux citoyens, tout en assurant une gestion efficace des ressources et des opérations. Il mobilise son équipe autour d'objectifs communs et favorise la collaboration, l'autonomie, la responsabilisation et le développement des compétences. Il encourage les idées novatrices et les pratiques durables afin de contribuer à l'embellissement des espaces publics et à la qualité de vie de la communauté blainvilloise.

Nos avantages

Selon les conditions de travail réservées aux employés cadres (classe 4) où le minimum annuel de cette classe est de 91 311.61 $ et le maximum de 121 100.79$

La Ville offre un programme d'avantages sociaux très compétitif qui comprend entre autres :

- Assurances collectives ;
- Régime de retraite à prestations déterminées ;
- Congés personnels, congés sociaux, congés parentaux et journées fériées dont deux semaines de congé durant la période des fêtes ;
- Programme d'aide aux employés et télémédecine ;
- Etc.

Voici comment tu contribueras à bien servir la communauté soit à :

- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles de son département en conformité avec les règles, normes, règlements et conventions collectives en vigueur;
- Diriger et évaluer le personnel — identifier les besoins de formation – Participer à l'embauche;
- Assurer une collaboration avec les services concernés, selon l'activité;

- Participer à l'acquisition des équipements et coordonner l'entretien des équipements avec la division mécanique;
- Planifier en collaboration avec son supérieur immédiat les activités saisonnières liées à son département ;
- Planifier, organiser et superviser le travail des équipes sous sa responsabilité pour l'exécution des travaux d'entretien et de développement des aménagements et des espaces verts (horticulture – arboriculture - zone de protection) ;
- Participer au développement des aménagements et des espaces verts (horticulture – arboriculture - zone de protection) lorsque réalisé à contrat;
- Superviser et encadrer l'aménagement des plates-bandes en respect avec les normes environnementales et avec les tendances en matière de gestion durable;
- Assurer la pérennité des informations en lien avec notre actif vert (ex. inventaire des arbres, mise en plan des plates-bandes, etc.);
- Être responsable du suivi des requêtes particulières de citoyens ou d'autres services;
- Participer à la planification, l'organisation et la supervision des équipes en collaboration avec les contremaîtres à la voirie pour l'exécution des travaux d'épandage d'abrasifs, de déblaiement et d'enlèvement de la neige;
- Assurer des périodes de garde selon un horaire établi et agit comme premier répondant;
- Déterminer, en collaboration avec son ou ses supérieurs, les orientations, les objectifs, ainsi que les priorités ;
- Participer au remplacement des contremaitres lors des périodes de vacances;

Profil recherché

- DEP en arboriculture ou un DEP en horticulture avec une expérience de travail en arboriculture;
- Avoir un minimum de trois années d'expérience pertinente dans des fonctions similaires ainsi qu'en gestion de personnel syndiqué;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de la suite Office;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Sens de la planification et de l'organisation;
- Esprit d'analyse et de synthèse;
- Sens des relations humaines et esprit d'équipe.

Horaire

33.5 heures / semaine (lundi au vendredi)

Pour postuler

Consultez la section Blainville Emploi, sur le site Internet de la Ville de Blainville **(blainville.ca/emplois)** et postulez en ligne. Seules les candidatures reçues en ligne via la section Blainville Emploi du site Internet seront considérées. La Ville de Blainville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés sont encouragées.

Équité

À la Ville de Blainville, nous avons et appliquons un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE). En lien avec les principaux objectifs de ce PAÉE, nous invitons les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à soumettre leur candidature et à s'identifier dans la section prévue à cet effet. Conformément à la Loi sur l'égalité en emploi et parce qu'il n'y a que des avantages à reconnaitre la diversité, nous voulons que la Ville de Blainville soit représentative de sa population et de la société québécoise.

De plus, parce que nous voulons en environnement inclusif et accessible, n'hésitez pas à nous faire part de toutes situations où votre candidature nécessiterait certaines mesures d'adaptation. Nous ferons tout en notre possible afin que vous puissiez avoir une évaluation juste et équitable de votre candidature.

Informations supplémentaires

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.